



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 31211

Texte de la question

Reponse. - La Federation des orthophonistes de France ayant ete reconnue representative le 15 fevrier 1985 a adhere le 30 decembre 1986 a la Convention nationale des orthophonistes signee le 30 novembre 1984 par les trois caisses nationales d'assurance maladie et la Federation nationale des orthophonistes. L'arrete interministeriel du 4 decembre 1987 portant approbation de la convention a ete publie au Journal officiel le 8 decembre 1987.

Texte de la réponse

Reponse. - La Federation des orthophonistes de France ayant ete reconnue representative le 15 fevrier 1985 a adhere le 30 decembre 1986 a la Convention nationale des orthophonistes signee le 30 novembre 1984 par les trois caisses nationales d'assurance maladie et la Federation nationale des orthophonistes. L'arrete interministeriel du 4 decembre 1987 portant approbation de la convention a ete publie au Journal officiel le 8 decembre 1987.

Données clés

Auteur : [M. Collomb Gérard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31211

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1987, page 5626

Réponse publiée le : 11 janvier 1988, page 158